

# DEMANDE DE MUTATION ORDINAIRE

**VOLET N° 1** du 17 MAI au 11 JUIN 2010 inclus

Le classement à retenir pour le paiement des droits est celui en vigueur à la date de la demande de mutation.

Date de réception :  
Cachet de l'organisme qui a reçu la demande :

SAISON 10-11

Ce volet doit être adressé à la Ligue ou au Comité de la nouvelle association.  
Coller au dos, le récépissé de l'envoi du volet N° 2

TARIF :

## Informations joueur

1

Nom  Prénom  Nationalité   
 Adresse actuelle   
 Date de naissance  Classement ou n°  Pts  N° de licence  Sexe   
 Le joueur intègre-t-il une structure fédérale d'entraînement?  Oui  Non Si oui, dans laquelle

### Association ou pays quitté

### Association pour laquelle le joueur sollicite la mutation

Intitulé	Numéro <input type="text"/>	Intitulé	Numéro <input type="text"/>
De la ligue	<input type="text"/>	Contact mail	<input type="text"/>
		De la ligue	<input type="text"/>

### Informations Critérium fédéral 2009/2010

Participation  Oui  Non  
 Niveau lors du dernier tour

### Avis

Ligue recevante  date   
 Fédération  date

### Indemnité de formation

Année de Naissance   
 Classement 2010/2011   
 Nombre de points   
 Valeur du point (Voir en bas de page)   
 Montant indemnité (Points x Valeur du point)   
 La mutation sera effective au règlement de l'indemnité de formation

Si le joueur est numéroté ou intègre une structure fédérale d'entraînement, la ligue recevante doit adresser le volet N° 1 à la FFTT

### Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Ce coupon doit être adressé à la ligue quittée par l'organisme ayant traité la mutation

Nom de la Ligue quittée   
 Nous vous informons que le/la joueur(se) : Nom - Prénom   
 N° de licence  est muté(e) en date du   
 au club de  Ligue



# AVIS DE MUTATION

**VOLET N° 2** du 17 MAI au 11 JUIN 2010 inclus

Ce volet doit être adressé à L'association quittée par pli recommandé (Sauf cas prévus à l'article 9.1.2)

SAISON 10-11

Nom  Prénom  N° de licence   
 déclare avoir sollicité ma mutation pour l'association   
 dans la Ligue

2

### Date et signature du joueur

Signature des parents ou du tuteur légal, si le joueur est mineur, précédée de la mention manuscrite "BON POUR ACCORD"

Indemnité de formation : les classements pris en compte sont ceux de la saison 2010-2011.

Le prix du point servant au calcul de l'indemnité est :

	N° 1 à 20	N° 21 à 100	N° 101 et plus	17 et plus	13 à 16	11 à 12
Messieurs	32,60 €	22,40 €	19,40 €	17,30 €	12,20 €	8,20 €
Dames	26,50 €	18,40 €	16,30 €	14,30 €	11,20 €	7,10 €